

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 14 septembre 2018

SALON DES
METIERS DE
L'HUMANITAIRE DU
GRAND GENEVE :
PARTENARIAT
AVEC ANNEMASSE
AGGLOMERATION

N° BU2018-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 16
Nombre de délégués
Présents : 12

L'an deux mil dix-huit, le quatorze septembre à treize heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps à la Communauté de communes du Genevois sous la présidence de Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 7 septembre 2018

Secrétaire de séance : Christian DUPESSEY

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Jean DENAIS – M. Christophe BOUVIER – M. Gabriel DOUBLET – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD – M. Stéphane VALLI – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Christian DUPESSEY – M. Antoine VIELLIARD – M. Gilbert ALLARD – M. Louis FAVRE

• Délégués excusés :

M. Jean NEURY – M. Patrice DUNAND – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET

SALON DES METIERS DE L'HUMANITAIRE DU GRAND
GENEVE : PARTENARIAT AVEC ANNEMASSE
AGGLOMERATION

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en oeuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions de promotion, d'animation de filières mais aussi de formations initiales et continues, comprenant l'enseignement supérieur, concourant au développement économique de son territoire. Parmi les filières promues et développées, la solidarité internationale ressort comme stratégique pour l'essor économique du Genevois français au regard de sa situation au sein du Grand Genève et de la dynamique de la Genève internationale.

Afin de faciliter le lien entre les acteurs de la Solidarité Internationale basés en Suisse et en France, élargir leur réseau respectif, et contribuer au rayonnement du Genevois français, le Pôle métropolitain souhaite confier à la Cité de la Solidarité Internationale, l'organisation de la 6^{ème} édition du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève du 11 au 13 octobre 2018.

La Cité de de la Solidarité Internationale est un cluster transfrontalier porté par Annemasse agglo et joue un rôle d'accélérateur et de facilitateur entre ONG, universités, entreprises fondations à travers 4 missions principales :

- l'hébergement d'organismes solidaires ;
- la mise en réseau notamment via des événements ;
- l'expérimentation de projets innovants avec d'autres clusters régionaux ;
- le développement de la formation continue et de l'enseignement supérieur sur la thématique de la solidarité internationale.

Le Salon des Métiers de l'Humanitaire proposera différentes animations sur différents territoires du Genevois français tels qu'Annemasse agglo, les communautés de communes du Genevois, de Faucigny Glières et du Pays de Gex. Cet événement cible plusieurs publics professionnels mais aussi le Grand Public et propose différents temps d'animations : temps de réseautage, de conférences, ateliers, promotion des métiers de la solidarité internationale.

Les frais d'organisation de cette action au sein du salon sont évalués à 20 000 € TTC.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coopération entre le Pôle métropolitain et Annemasse agglomération pour l'organisation du Salon des Métiers de l'Humanitaire du Grand Genève, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une participation forfaitaire de 20 000 € TTC à Annemasse agglomération, selon les modalités fixées par la convention annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le **21 SEP. 2018**

Publié ou notifié le

21 SEP. 2018

Le Président,
Jean DENAIS

